

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1923

présenté par  
M. Bur et M. Lefrand

-----  
**ARTICLE 26**

À l'alinéa 104, substituer aux mots :

« conformes aux »

les mots :

« compatibles avec les ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion de conforme apparaît trop rigide. Il est nécessaire de donner au directeur une latitude dans la mise en oeuvre du schéma régional d'organisation des soins.